# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 5.1

#### ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

RAPPORT ANNUEL 2013

Blandine LATHUILIERE, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**La commune de Riorges a perçu de l’Etat en 2014, une dotation de solidarité urbaine d’un montant de 92 868 € conformément à l’article L 2334-13 du CGCT.

Cette dotation a pour objet, conformément à l’article L 2334-15 du CGCT, de contribuer à l’amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées.

Le code général des collectivités territoriales fait obligation aux bénéficiaires de la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) d’établir un rapport annuel retraçant l’utilisation des fonds tant en investissement qu’en fonctionnement.

La dépense éligible est inscrite en section de fonctionnement pour un montant de 589 606,45 € et en section d’investissement pour un montant de 87 058 €. L’ensemble des dépenses se monte à 676 664,45 €

La Caisse d'allocations familiales de la Loire et l’Etat ont versé des subventions correspondant au contrat enfance jeunesse (volet jeunesse), au contrat éducatif local, ainsi qu’aux actions politique de la ville. L’ensemble des recettes se monte à 183 702,22 € (la présente DSU comprise).

La dépense nette communale est donc de 492 962,23 €.

Au 1er juin 2011, Grand Roanne Agglomération (aujourd’hui Roannais Agglomération) a pris la compétence petite enfance. En conséquence, les dépenses et les recettes concernant ce domaine d’intervention ne figurent plus sur les comptes de la commune mais sur ceux de Roannais Agglomération.

Ces éléments financiers sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2013 relatif à la DSUCS.



Les sommes inscrites représentent :

* pour le centre social, la crèche(en 2011) et le CRV : les subventions municipales
* pour le Ram(en 2011), les dépenses engagées pour Riorges : masse salariale et gestion
* pour le chantier éducatif, le reste à charge Riorges avec valorisation des dépenses masses salariale et gestion
* les travaux d’investissement au centre social à la maison des sociétés, à la maison de quartier du Pontet (en 2011 & 2012) travaux en régie de mise aux normes
* les dépenses nécessaires à la création du multi accueil petite enfance : immobilier et mobilier(en 2011)